

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, D.613-3 et D.613-6 ;

Vu le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITÉ DE LORRAINE habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. BEKZHAN BERDIKULOV né le 17 juin 1995 à KAZAKHSTAN (KAZAKHSTAN) en vue de son inscription au MASTER ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE Forests and their environment FEN

Le diplôme de **MASTER** de Sciences, Technologies, Santé mention Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt
mention assez bien

est délivré à **M. BEKZHAN BERDIKULOV**

au titre de l'année universitaire 2018-2019

et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait le 29 octobre 2019

Le titulaire

Le Président

N° UNIVLOR 13405164

Pierre MUTZENHARDT

/2019201809761

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Jean-Marc HUART